



coordination des associations
pour le droit à l'avortement
et à la contraception

INVITATION PRESSE

L'ANCIC, la CADAC et Le Planning Familial engagent une action juridique auprès du Premier Ministre

A l'occasion du 36^{ème} anniversaire de la loi Veil et 10 ans après la promulgation de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception, les difficultés d'application s'amoncellent.

L'IGAS, dans son rapport publié le 2 février 2010, souligne des disparités d'application sur le territoire : information à la contraception, retards de prise en charge pour l'avortement, demandes abusives d'autorisation parentale pour les mineures, absence de choix pour les femmes de la méthode d'avortement et de contraception.

Les dysfonctionnements actuels sont aggravés par les restructurations hospitalières qui réduisent le nombre de services et leurs moyens. L'insuffisance de la tarification du forfait IVG accélère le désengagement des hôpitaux, tant publics que privés.

L'ANCIC, la CADAC et Le Planning Familial, à l'initiative de la manifestation nationale du 6 novembre 2010 pour le droit à l'avortement et contre le démantèlement de l'hôpital public **engagent une action juridique, sous la forme d'un recours gracieux auprès du Premier Ministre pour que la loi et les droits des femmes soient respectés.**

Conférence de Presse le 17 janvier 2011 à 12 heures

c/o Le Planning Familial

4, square Saint Irénée – 75011 Paris

M° Saint-Ambroise

Contacts

Ancic – Jean-Claude Magnier # 06.86.03.24.87

Cadac - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

Le Planning Familial - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77